

sion  
na.

10 avril

Commission

du

Phylloxera.

—

# Procès-Verbal

de la Séance du 10 Avril 1876

La Commission se constitue :  
M<sup>r</sup> le Comte Rampon est nommé Président  
M<sup>r</sup> le Vicomte de Meaux - Secrétaire

Les Commissaires rendent compte de  
l'opinion exprimée dans leurs bureaux.

M<sup>r</sup> Maizeau, commissaire du premier  
bureau a combattu la proposition. C'est au  
Gouvernement, c'est au Ministère de l'Agriculture  
qu'il appartient de surveiller les progrès du  
Phylloxera, de recueillir les renseignements des  
savants et des praticiens.

Si l'on a une mesure à proposer pour  
combattre ce fléau, et que cette mesure exige  
l'intervention du pouvoir législatif, qu'on la  
présente, les chambres l'examineront. Mais une  
commission parlementaire sans objet précis, sans  
proposition déterminée à débattre, ou bien n'aura  
rien à faire, ou bien entravera l'action des  
commissions administratives déjà instituées par  
le Gouvernement.

M<sup>r</sup> le Marquis de Malleville, commissaire  
du 2<sup>me</sup> bureau, se prononce contre la proposition  
par les mêmes motifs que M<sup>r</sup> Maizeau.

2

M<sup>r</sup> le Comte Rampon, commissaire du 3<sup>me</sup> bureau et l'un des signataires de la proposition déclare qu'il n'a pas prétendu gêner l'action du gouvernement, mais témoigner de l'intérêt du Sénat pour une culture atteinte par un fléau d'une gravité exceptionnelle et dont il importe de se préoccuper d'une façon toute spéciale.

M<sup>r</sup> Mayran, commissaire du 4<sup>me</sup> bureau se prononce pour la proposition par les mêmes motifs que M<sup>r</sup> le Comte Rampon.

M<sup>r</sup> le Comte de Douhet se prononce pour la proposition. Il espère que la Commission parlementaire obtiendra de la Suisse des moyens nouveaux et plus efficaces de combattre le *Phylloxera*.

M<sup>r</sup> le Colonel Meinadier, commissaire du 6<sup>me</sup> Bureau, se prononce pour la proposition par les mêmes motifs que M<sup>r</sup> le Comte Rampon.

M<sup>r</sup> le P<sup>te</sup> de Rodez. Biavaent, commissaire du 7<sup>me</sup> Bureau, opine dans le même sens.

M<sup>r</sup> le Vicomte de Meaux, commissaire du 8<sup>me</sup> Bureau, insiste sur la nécessité de ne pas entraver les travaux commencés des commissions déjà instituées. Il se déclare prêt à donner, à ce sujet, à la Commission, des renseignements qui démontreront que l'Administration de l'Agriculture n'est pas restée inactive et il demande que la Commission, avant de se prononcer, entende le Ministre de l'Agriculture, M<sup>r</sup> Cresserene de Bort.

Cette proposition est acceptée  
La séance est levée

Le Président  
C<sup>te</sup> Rampon

Le Secrétaire  
C. D. Meau

Séance du 21 Juin  
à 1 heure

Présents : M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> Rampon, Président  
M. M. de Juchet, de Malleville,  
Mayran, Meinadier, Mazeau, de Rodez-  
Bénavent.

M. Mayran a vu M. le Ministre de  
l'Agriculture qui a protesté de sa sympathie  
pour l'œuvre entreprise. - M. le Ministre est  
introduit. M. le Président lui fait part de  
l'état de la discussion

M. Mazeau renouvelle son objection de  
principe. Le Sénat est un pouvoir législatif qui  
ne peut empiéter sur les droits et les devoirs de  
l'exécutif, seul compétent pour les expériences  
théoriques.

M. Meinadier indique les études pratiques  
dont la commission aurait à s'occuper ; encouragements  
pour la reconstitution des vignes par les cépages

4

américains ; règles pour la circulation, le transport  
la vérification des provenances - dégrèvements des  
propriétés atteintes, pendant un certain temps -  
subventions aux villes et départements pour études.

M. de Rodez. Bienvenu appuie ces  
propositions et signale la question des approvisionnements  
Comment fournir tant de cépages ; il recommande  
l'école d'Agriculture de Montpellier.

M. de Douhet recommande l'étude des  
Insectifuges puisque les Insecticides n'ont pu réussir

M. de Malleville ne voudrait pas que la  
Commission donnât aux populations un espoir qui  
serait suivi d'une déception

M. Mazeau accepte la commission dans les  
conditions indiquées par M. Meriadier à la fin  
du libellé de la proposition.

M. le Ministre de l'agriculture adhère  
aux propositions de M. Meriadier qui pourront être  
utiles à son département avec les réserves de M. M.  
Mazeau et de Malleville

M. le Ministre se retire. On décide à  
l'unanimité la nomination de la Commission de 9  
membres seulement. M. Meriadier est nommé rapporteur

Le Président  
C<sup>te</sup> Rampey

Le Secrétaire  
P. Menard

Séance du 2 Juillet 1876

La commission se réunit à 4 heures  
présents M<sup>rs</sup> de Brampon - présid<sup>t</sup> Mazeau, M<sup>rs</sup> de  
Malleville Mayran c<sup>te</sup> de Docht, Colonel Meinadier  
g<sup>te</sup> de Radey Benavent.

M<sup>r</sup> Meinadier donne lecture de ~~projet~~ de Rapport  
qui conclut à la nomination d'une commission de  
9 membres chargée d'étudier les mesures à prendre pour  
confiner et atténuer les dégâts causés par le phylloxera  
et faire les propositions que les circonstances commanderont

Le rapport est approuvé dans sa totalité, mais plusieurs  
observations sont échangées sur le libellé des conclusions  
on voudrait en général sans donner à la commission la  
nécessité de s'occuper des ~~détails~~ des études et des expériences  
sur les procédés préconisés par les inventeurs, études et  
expériences du domaine de l'administration et des Sociétés  
agricoles, l'indiquer la mission en termes généraux que  
lui laisserait une assez grande latitude surtout pour  
des mesures législatives à proposer

à la suite de cette discussion le libellé suivant  
est adopté

La commission sera chargée de présenter au  
Senat les mesures législatives relatives aux ravages  
du phylloxera

Le Rapport sera déposé à la première séance  
du Sénat

La séance est levée à 2h 1/2

Le Président  
c<sup>te</sup> Brampon

Le Rapporteur  
Meinadier

*[Faint, illegible handwriting]*

Commission chargée de présenter au Sénat  
les mesures législatives relatives aux ravages  
du phylloxera

Nommée par les bureaux le 18 Juillet 1876  
et composée de Mm. Comte Brampon, Colonel Meinadier  
Granier, Tamisier, Vicomte de Madry-Bénavent, Hubert Delile  
Pagisy, Féroullat et Comte Duchaffault

1<sup>re</sup> Séance du 19 juillet 1876

La commission se réunit à une heure sous la présidence  
de M Pagisy Doyen d'âge - tous les membres sont présents  
M Pagisy est nommé Président  
M le Colonel Meinadier est nommé secrétaire

Il est rendu compte des opinions exprimées dans les bureaux  
1<sup>er</sup> Bureau M le Cte Brampon élu sans opposition apparaît  
à un départ attaqué, il faisait partie de la première commission  
et approuvait les conclusions du rapport

2<sup>e</sup> bureau M le Colonel Meinadier a été élu sans discussion  
et à l'unanimité c'était une adhésion du bureau au rapport  
de la 1<sup>re</sup> commission lequel était l'auteur

3<sup>e</sup> bureau - M granier représentait un dept qui a été  
envahi des premiers a adhéré au rapport de M Meinadier  
et a été élu sans opposition

4<sup>e</sup> bureau M Tamisier représentait un dept qui n'est  
encore que menacé à l'égard les préoccupations de ce dept  
et les mesures préventives prises par le conseil général - il a parlé  
de l'opportunité de rechercher si le système de culture de  
la vigne ne favorise pas les progrès des phylloxera - la vigne  
est susceptible d'acquiescer une vigueur que nous ne devons à aucun  
moment de l'arrachement des vignes, par la taille exagérée qui diminue  
les sarments et les racines augmente le cercle et crée des  
galeries souterraines favorables au développement de l'insecte et  
Conviendrait peut être d'adopter le système des cepes rampants

des feuilles rabattues. On trouvera aussi des contradictions  
et n'a été élu qu'au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin

5<sup>ème</sup> bureau M. le Vte de Prady Benavent a résumé  
la marche du phylloxera et l'emploi des traitements principaux  
et curatifs, et principalement des sulfocarbonates et de l'arsenic  
il fesait partie de la reine communica et a été nommé à la  
presque unanimité

6<sup>ème</sup> bureau M. Hubert de la Courte a constaté l'inefficacité  
des moyens curatifs essayés jusqu'à ce jour, mais il ne veut  
pas désespérer trop vite. on n'a plus, de fait aujourd'hui  
dans les expériences parce que les déceptions ont été trop nombreuses  
il a peur que la commission du Sénat devant se mettre en  
rapport avec les divers commissions et surtout les Recherches,  
surqu'à présent la Vigne américaine paraît être notre seule  
ressource mais elle représente une ardue république elle  
sera surtout utile comme porte greffe

M. de la Courte a été élu à la presque unanimité

7<sup>ème</sup> bureau - M. Pajon a insisté sur la difficulté  
d'attendre l'insecte qui ~~seulement~~ <sup>seulement</sup> trouve à des  
profondeurs inviolables - on l'a trouvé près de Carrières  
(Hervault) en creusant les puits sur des vents de racines à  
plus de 5 mètres de profondeur - les submerger tue par  
l'asphyxie, mais elle doit être complète et durer au moins  
30 jours - ~~l'addition~~ l'addition de sulfocarbonate à l'eau  
accélère la mort mais il faut encore beaucoup d'eau  
et un viticulteur emette des puits en bouscaven ~~l'opération~~  
tous les puits de ce village pour traiter 20 ares de vignes

Les cépages américains paraissent notre seule ressource  
mais il faut choisir l'espèce suivant le terrain - ils ne  
se reproduisent pas sans difficulté - sur 500 pieds de Githiane  
1/5 seulement a réussi - plusieurs ne peuvent être empoyés  
que comme porte greffe - le concord par exemple donne un  
vin qui a le goût de framboise pourrie, mais les autres  
le jaquet, & donnent un vin barbare

Mr pagis a été élu à l'unanimité  
8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> bureaux - Mm ferouillat et comte du chaffault  
ont été élus sans opposition après avoir déclaré qu'ils  
approuvaient le rapport de la 1<sup>re</sup> commission

Mr Meunadier propose de s'occuper d'abord du  
dégagement des propriétés incabées - c'est-à-dire un premier  
soulagement donné aux propriétaires dont plusieurs souffrent  
depuis longtemps.

Mr Robert de Lisle croit qu'il conviendrait d'ajourner  
un peu cette proposition - elle est très juste mais présentée  
trop tôt elle pourrait soulever des difficultés

Mr Meunadier n'a insisté pas  
la séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire  
Emeraude

Le Président  
Faguer

2<sup>e</sup> Séance du 26 juillet 1876

La commission se réunit à une heure  
présents Mr Pagès, Prenol, Meinadier Secrétaire général  
tamisier, de Prady Benavent, Féraullat et du Chaffaut

le procès verbal de la séance précédente est adopté

Mr de Prady propose de demander à Mr le <sup>ministre de</sup>  
l'agriculture communication des documents <sup>officiels</sup> susceptibles  
de servir la commission

Mr tamisier appuyant cette proposition demande  
spécialement les cartes indiquant la marche du fleuve

Mr Meinadier propose de prier ~~agréablement~~ Mr le ministre  
de faire recueillir ~~pour~~ les transmettre à la commission  
des renseignements sur la culture des ceps américains  
partout où elle aura été essayée - les conseils généraux  
pourraient dans leur prochaine session donner de  
précieuses indications ; ils seraient consultés en temps utile

Mr de Prady désire qu'on s'occupe aussi de rechercher  
la nature du sol propre à la culture des différents espèces  
de ceps américains qui ne se développent pas partout également  
bien

Ces différentes propositions sont adoptées et Mr le  
président se charge de faire les demandes officielles à Mr le  
ministre

Mr Pagès donne quelques indications sur les espèces  
essayées et les terrains qui paraissent le mieux leur convenir

Mr Meinadier propose de présenter à Mr le ministre  
des observations sur les difficultés de la circulation des  
ceps américains - il n'est peut être pas nécessaire de recourir  
à une loi pour réglementer le transport et la circulation  
un simple arrêté ministériel suffirait

Mr de Prady Benavent insiste sur la nécessité de cette  
réglementation - il cite le fait de sarments capés de terre

Bordeaux par les pépiniéristes de l'herault qui ont pu  
traverser la haute garonne par suite del'acte du prefet de  
ce departement et qu'il faut envoyer par l'auvergne

M PAGESY confirmant les faits enoncis par M de Mady  
affirme qu'il n'y a pas à craindre l'epidemie phylloxerique  
par le transport du sarment, l'experience prouve son  
inocuite. on n'a rien à craindre surtout si on passe les sarments  
dans des pains bien fermes, qu'on pourrait plomber  
au besoin. le phylloxera a ete introduit par des plants  
barlés. l'habille cepage americain existait d'ailleurs  
depuis longtemps et avait ete plante par boutures tirées  
de nombreuses localités. cependant nulle trace phylloxerique

M GRAMER ne voudrait pas que l'on introduit le beaucoup  
de plant barlé lui meme - au moins entre des localités rapprochées

M PAGESY répond que le plant curacien a donne le  
phylloxera, qu'il effraie et avec raison et qu'il faut  
la culter beaucoup à la securite des pays jusqu'à present  
préservés

M TAMISIER demande si les experiences faites jusqu'à  
ce jour permettent bien sûrement de compter sur les cepages  
americains pour recoustruire nos vignes

M BRAMPELLE répond qu'on n'est sur de rien - mais  
que c'est notre seule ressource - et représente un depart  
ou la vigne et le musser seule culture possible ne produisent  
plus rien, ou l'on ne peut planter autre chose - il y a pas  
de choix entre rien et le cep americain

M PAGESY a grand espoir dans les cepages americains  
chez lui des cepes plantes depuis 18 mois donnent déjà des poutres  
de 6 m de longueur - le phylloxera est cependant sur les racines  
mais il ne paraît pas trop nuire à la vitalité - des nodosités  
produites par la piquure qui détruisent les vignes françaises  
sortent de nouvelles racines qui augmentent la force de la  
vigne americaine

La séance est levée à 3 heures

Le Secretaire

C. Mermeaux

Le Président

J. J. J.



un avis d'avisateurs qui mettra fin aux communications qui lui sont adressés tous les jours et auxquelles elle ne peut pas répondre

M. le président appelle l'attention de la commission sur deux propositions faites à la chambre des députés

La première présentée par M. Destrens a pour but d'utiliser toutes les eaux improductives pour l'irrigation des prairies et la submersion des vignes. elle a été sur la demande de son auteur renvoyée à la commission du phylloxera. c'est pour le motif que le président croit devoir en parler

La commission, sans se prononcer sur le mérite de cette proposition est unanime à reconnaître qu'elle n'a pas qualité pour s'en occuper

La deuxième présentée également par M. Destrens et quelques autres députés du midi propose de venir en aide aux cultivateurs dont les récoltes ont été anéanties par les gelées, la gattini ou le phylloxera. cette proposition a été soumise à l'examen de la commission d'initiative qui se fera de prise en considération

M. le président fait observer que les dixantes causés par le phylloxera parousus n'ont été dans cette proposition qu'un accessoire des pertes produites par les gelées ou les maladies des vites à saec

M. Meinadier pense également que cette proposition est faite surtout dans le but d'atténuer les dixantes initiales qui ont été en une aggraver cette année. mais il croit qu'on peut retirer de cette proposition l'idée de venir en aide aux cultivateurs par des remises d'impôt. les dixantes viticoles sont si considérables que les remises ne peuvent être faites que par des mesures législatives ce que ~~le~~ le mandat de la commission. dans sa dernière séance la commission a ~~est occupée~~ est occupée de la réglementation de la circulation et du transport des cépages. sans prendre une décision elle a pensé que cette réglementation pouvait

être demandée à Mr le Ministre de l'Agriculture  
 et du Commerce et qu'il n'est pas indispensable  
 de recourir à des mesures législatives; Il en est autrement  
 des dégrèvements à accorder aux propriétaires des vignobles  
 élevés qui ne peuvent être déduits que par une loi  
 et qui ~~seront~~ compris dans le programme des études  
 de la commission. Mr Meinadier propose de s'occuper  
 de cette question pour laquelle on n'a pas les renseignements  
 de nouveaux renseignements de pouvoir au  
 l'Intérêt ~~de~~ ~~prote~~ le Venat aux ~~des~~ ~~autor~~ de nos  
 Contrées Viticoles.

La proposition de Mr Meinadier a été acceptée  
 par tous les membres présents et Mr le Président l'a ordonné  
 à présenter son projet quel qu'il soit.

Mr Meinadier veut rester dans les termes même  
 du rapport: c'est de réclamer aux propriétaires  
 l'impôt correspondant à un revenu qui n'existe plus;  
 constater le droit à l'exonération par l'état même  
 du vignoble et maintenir ce dégrèvement jusqu'à ce  
 qu'une autre culture puisse amener un revenu réel  
 imposable.

Le propriétaire du vignoble attaqué adresserait  
 sa demande de dégrèvement comme il adresserait aujourd'hui  
 une demande de remise d'impôt, ~~son~~ ~~demande~~  
 indiquerait le numéro cadastral des parcelles leur  
 contenance et leur revenu imposable. Les réclamations  
 seraient jugées par une commission composée d'un délégué  
 de l'administration des Contributions directes, d'un  
 délégué du conseil municipal et d'un 3ème membre désigné  
 par le préfet la décision serait rendue dans le quinquaine  
 et pourrait être déférée au conseil de préfecture par  
 le réclamant ou le délégué des Contributions.

Si cette décision est favorable le réclamant serait  
 déchargé de la contribution des parcelles pour l'année courante

et deux autres années pendant lesquelles il pourrait  
établir une autre culture

les dégrèvements seraient absolus et déduits du contingent  
communal ou départemental

M<sup>r</sup> Pagès ne voudrait appliquer le dégrèvement qu'aux  
vignes cadastrees qui seules paient un impot hors de proportion  
avec celui des autres cultures. pour les autres vignes plantées  
depuis le cadastre qui paient selon les revenus des ~~autres~~ <sup>autres</sup> vignes, ~~et~~ même de terrains non cultivés et de préches depuis  
le dégrèvement serait insignifiant et presque inutile. après  
quelques années l'impot sera établi sur la nouvelle culture

M<sup>r</sup> Meinadier applique le dégrèvement à toutes les vignes  
phylloxérées c'est une règle uniforme qui ne donne pas lieu à  
des réclamations. elle est d'une pratique plus facile et l'on évite  
l'appréciation toujours délicate du revenu de la nouvelle culture  
sans augmenter notablement le chiffre du dégrèvement

M<sup>r</sup> granier demande quelle sera la situation des propriétaires  
atteints depuis longtemps qui déjà ont été forcés d'arracher  
leurs vignes et d'établir une nouvelle culture

M<sup>r</sup> Pagès leur donne la faculté de faire corriger leur  
revenu cadastral. cette correction sera facile à opérer  
mais elle ne sera utile que pour les anciennes vignes cadastrees  
elle ne pourra pas avoir d'effet rétroactif. si les vignes  
ont été replantées, si elles sont productives, c'est un avantage  
pour l'état 'intemp' à la production des vins et il  
faudrait encourager le propriétaire en continuant  
l'exemption de l'impot - ce serait une mesure analogue  
à l'exemption d'impot accordée aux nouvelles constructions  
en plusieurs cas coutumes; M<sup>r</sup> Pagès voit d'ailleurs qu'une  
ancienne loi accordait cette exemption aux vignes plantées  
à la suite de désinfectements

M<sup>r</sup> granier voit que cette exemption <sup>serait une prime</sup> à la reconstitution  
des vignes ~~par les vignes~~ <sup>par les vignes</sup> et les expériences si nombreuses  
de l'acclimatation des vignes américaines

Mr Meinadier voudrait appliquer l'exemption  
à toute vigne reconstruite sans distinction de Cépages.

après un échange d'observations la Commission  
de velle qu'elle proposera

L'exemption d'impôt de toute vigne reconstruite  
dévastée par le phylloxera pour l'année où cette situation  
sera constatée et les deux années suivantes

la faculté pour le propriétaire de faire dans  
le cours de ces trois années cesser la culture de la  
culture substituée à la vigne phylloxérée

et une exemption d'impôt pendant cinq autres  
années si cette culture est une nouvelle vigne reconstruite  
qu'il lui soit le prouvé de reconstruction. Le Cépage employé

Les formalités à employer pour les réclamations et  
dégrèvements proposés par Mr Meinadier paraissent  
devoir être acceptés. L'administration pourrait être  
chargée si elle y consentait de régler ces formalités

Mr Meinadier est nommé Rapporteur. il  
présentera son rapport à la prochaine réunion de  
la Commission qui est fixée à jeudi 3 août

Mr Meinadier pourra présenter son rapport  
et indiquer les considérations qui ont motivé la Commission  
à présenter ses propositions au Sénat, mais avant de  
formuler ces propositions ou prop de lui il pense qu'il  
conviendrait d'entendre Mr le Ministre des finances  
et surtout Mr le Directeur <sup>général</sup> des contributions directes

Mr le président est chargé de transmettre cette  
demande qui est approuvée par la Commission à Mr le  
Ministre des finances

La séance est levée à 6h 1/2

Le Secrétaire  
E. Meruau

Le Président  
Fagery

44  
Séance du 3 août 1876

La commission se réunit à deux heures

Sont Présents MM. Meinadier tamisier, de Prady, Binaud  
Hubert delisle, Gramier, Duchaffaut et Foucault - M. Pagny  
retenu par une autre commission M. Pucemors que dans la  
cours de la séance - M. tamisier a présidé en son absence

Le procès verbal de la séance précédente est adopté

M. le Ministre des finances déjà convoqué par la commission  
du budget se fait remplacer par M. Gompel directeur général  
des Contributions directes qui est introduit

M. le président communique à M. le Directeur général  
les décisions prises par la commission dans la dernière séance  
et le prie de donner son avis sur ces projets

M. le Directeur constate d'abord que les règlements  
ont prévu les cas des fléaux qui feraient disparaître en  
tout ou en partie les récoltes, la grêle, les trombes, les  
inondations les gelées &c ils ont indiqué les formalités  
à remplir pour obtenir une remise de l'impôt. cette  
remise ne porte que sur la contribution de l'année  
le déclassement ou modification du revenu cadastral  
ne peut être fait que dans des cas exceptionnels, non pas  
parce que le revenu aurait changé, mais si le fonds lui-même  
avait changé; s'il avait par exemple été enlevé par une  
inondation

Le dégrèvement proposé pour plusieurs années par la  
commission ne doit donc pas être accepté; il serait contraire  
au principe de la fixité de l'évaluation cadastrale; la  
modification de cette évaluation ne peut pas non plus  
être acceptée

Le dégrèvement ou la modification de l'évaluation  
du revenu cadastral se fait d'ailleurs une bien faible  
indemnité pour le propriétaire. d'après l'enquête faite en  
1851 sur les revenus territoriaux la contribution moyenne

payée par la vigne en France ne serait que de 15, 17<sup>c</sup> par hectare

on aurait tort de croire que la vigne supporte un impôt supérieur à celui des autres cultures. on veut de voir que le chiffre est peu considérable - cet impôt a été en effet calculé aux termes de la loi du 2<sup>e</sup> février 1817 avec tous les ménagements possibles - le revenu est calculé sur la moyenne de 15 années de culture faite des frais et avec déduction d'un quintième pour frais de dépense et de replantation

M<sup>r</sup> Gramier demande à M<sup>r</sup> le directeur si la remise qu'il se charge de obtenir pour la perte de récolte de l'année courante pourrait être obtenue par la loi et la formule de pertes de l'année précédente

M<sup>r</sup> le directeur répond négativement

M<sup>r</sup> Meinadier lui demande si les remises accordées pour l'année courante ne pourraient pas être répétées pendant deux ou trois années suivantes

M<sup>r</sup> le directeur ne le croit pas possible cela dépendrait des événements et les principes adaptés - le fonds de non-valeur qui sert à couvrir les remises qui a été beaucoup réduit par les indemnités provenant des inondations serait probablement insuffisant

M<sup>r</sup> Meinadier fait observer que la commission proposant cette insuffisance possible du fonds de non-valeur pourrait de considérer la réduction provenant du phylloxera constatée comme absolue et s'en diminuer le chiffre sur l'impôt de l'état, du dept et de la commune à payer par chaque commune -

d'après M<sup>r</sup> le directeur cette mesure vaut mieux le principe que l'impôt fiscal doit être entièrement payé et les déficits couverts par d'autres ressources.

M<sup>r</sup> Hubert de Lisle ne peut admettre qu'un vignoble qui produirait 600 hectolitres vaudrait à ne produire que

2000 hectolites et même moins ne peuvent pas être exonérés  
d'un impôt hors de proportion avec son revenu réel

M. le directeur répond que l'on doit se garder de porter  
l'attention à la fixité de l'évaluation cadastrale que  
M. Larnel a fait déjà deux ans voter par l'Assemblée nationale  
une loi prescrivant d'évaluer à nouveau les terres qui auraient  
été nouvellement plantées, que c'est un principe fâcheux  
que la loi n'a pas encore été exécutée et qu'il compte sur  
son abrogation

M. Granier insiste sur l'utilité d'exempter de l'impôt  
pendant quelques années les vignes nouvellement plantées  
ce serait un encouragement puissant à la recolonisation des  
vignes qui intéresse au plus haut degré le gouvernement  
de tout ordre public - une mesure semblable a été prise  
plusieurs fois pour les constructions nouvelles.

M. le directeur dit qu'en effet cette mesure a été prise  
pour la Rue de Rivoli à Paris et en 1848 par l'Assemblée  
nationale pour favoriser les constructions nouvelles dans  
toute la France - mais elle a été toujours combattue comme  
fâcheuse par son administration

M. Pagès demande si les vignes plantées dans  
certaines terres improductives ne jouissent pas d'une  
certaine immunité d'impôt

M. le directeur répond qu'il n'y a pas tout à fait  
immunité d'impôt mais plutôt maintien de l'impôt  
antérieur et interdiction de l'augmenter

M. Menardier fait remarquer que la loi de finances  
au VII contient un ensemble de dispositions pour encourager  
la mise en culture des terres vaines et les améliorations  
agricoles par le moyen des atténuations d'impôt  
pendant 25 ans pour les marais desséchés, 30 ans pour  
les bois plantés dans les terres en friche, 20 ans pour  
les vignes marais et fruitiers plantés dans des terres vaines,  
15 ans pour les mêmes plantations dans des terres ordinaires.

c'est dans le même ordre d'idées que la commission propose une exemption de 5 ans pour les nouvelles vignes,

M<sup>r</sup> le directeur général de retraites  
M<sup>r</sup> Lamouroux cède la présidence à M<sup>r</sup> Pagèsy

M<sup>r</sup> Ferrouillat pense que M<sup>r</sup> le directeur exagère les difficultés d'exécution des projets de la commission le phylloxera est un fléau qui ne peut être comparé aux fléaux ordinaires prévus par la loi, gelées, grêles et même inondations - si l'inondation peut enlever le sol, faire au moins disparaître toute la partie du sol susceptible de produire, le phylloxera détruit bien toutes sortes de revenus sur nombre de terrains où la vigne seule est possible - on est donc en droit de demander le déclassement de ces terrains au moins  
M<sup>r</sup> Ferrouillat persiste à demander la généralisation de la remise possible pendant un an pour trois ans et l'exemption des nouvelles vignes - qui encouragera le propriétaire à entreprendre un travail d'attente

M<sup>r</sup> Granier pense comme M<sup>r</sup> Ferrouillat qu'il faut une exemption ou remise pour le mal produit et dire en outre au propriétaire - si vous plantez, quoique ce soit vous payez - mais si vous plantez des vignes l'exemption continuera - Il plantera peut-être des vignes et obtiendra l'intérêt du trésor.

M<sup>r</sup> Pagèsy trouve dans cette exemption le meilleur moyen d'encourager les expériences sur les cépages américains qui doivent être faits sur la plus large échelle possible

M<sup>r</sup> Menadier avait préparé son rapport, mais a rajouté les observations de M<sup>r</sup> le directeur, et n'a pu passer en mode fixe les conclusions d'après la discussion mais l'heure avancée ne permet pas d'en commencer la lecture et il demande le renvoi à une autre séance

La séance est levée à 3h 3/4

Le Secrétaire  
E. Mémery

Le Président  
Pagèsy

5<sup>e</sup> Séance du 11 août 1876

La commission se réunit à une heure 1/2  
présents MM. Payer, président, Meunadier, Rapp, et de la Roche  
E. le Champou, Granier, Hubert de Lisle, Tamisier, Duchassaing  
de Broglie, Binaud et Ferouillet

Mr Meunadier donne lecture de son rapport

à 2 h 1/4 la discussion est renvoyée à l'issue de la séance  
du Sénat. La séance de la commission est reprise à 4 h 1/4

Mr Hubert de Lisle combat l'ajournement de  
degrèvement qu'il voit difficile de faire adopter. Il ne  
croit pas que la vigne paie un impôt exagéré - dans  
nombre de terrains où la vigne disparaît d'autres  
cultures pourront être établies

il voudrait que la commission s'occupât avant tout  
des études générales au point de vue de question de la vigne.  
Il y a beaucoup de remèdes qui n'ont jamais été examinés de  
bien près, excepté peut être dans l'herminette où les expériences  
ont été bien complètement faites

Mr de Lisle approuve la récomptation par les cépages  
américains, il veut encourager les pépiniéristes - il voudrait  
des crédits pour les essais et pour les expositions, des  
récompenses pour les inventeurs et les chercheurs relatifs

Mr Granier fait observer que la principale source  
de la commission selon Mr de Lisle serait contraire à la  
Mission qu'elle a reçue du Sénat. Il voit le gouvernement  
Intéressé le premier à la conservation de la vigne qui  
est la plus riche source d'impôts ne l'appuiera pas à un  
degrèvement qui lui coûtera fort peu et sera surtout un  
encouragement pour le petit propriétaire - si dans  
le bordelais on peut remplacer la vigne par une autre  
culture, c'est impossible dans d'autres contrées - bien  
souvent le sol qui donne un terrain où l'on peut avoir  
autre culture - Mr Granier approuve le rapport

M. le Comte Lamignon approuve également le rapport dans toute ses parties et ses conclusions  
M<sup>r</sup> Tamisier voudrait faire disparaître du rapport les détails de la discussion avec le directeur général des contributions

M. Ferouillat s'oppose sur ce point l'opinion de M. Tamisier mais il approuve complètement le rapport

M. Gramier pense au contraire qu'il faut indiquer dans le rapport les objections faites par le directeur et faire espérer qu'elles ont reçu.

M. Menardier a cru devoir le plus rapidement possible les arguments invoqués de part et d'autre dans cette discussion - ce a été la partie la plus difficile de son travail, mais il est prêt à la supprimer si la Commission le désire

M. le Président approuve le rapport et ses conclusions et conseille pour Admettre tout le monde à l'ordre de renvoyer à présent la discussion de M. le Directeur

La proposition est approuvée - le rapport sera déposé demain à l'ouverture de la séance

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à M. le Ministre de l'Agriculture pour le prier d'adresser des demandes des renseignements aux préfets et aux conseils généraux qui vont se réunir sur la culture des végétaux américains, la situation phytosanitaire des départements, les règlements pour le transport et autres questions intéressant la commerce  
Cette lettre est approuvée par la Commission

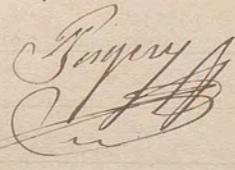
M. le Président communique le projet de crédit de 60000 f demandé par M. le Ministre de l'Agriculture sur lequel il demande l'avis de la Commission. Il exprime le désir <sup>de</sup> que la répartition de ce crédit se fasse comme compte des services rendus par les comités départementaux et spécialement par l'école d'Agriculture de Montpellier

c'est par les études pratiques et les résultats obtenus par  
des essais sur une large échelle qu'on peut avoir des chances  
de succès

M le président est chargé de présenter cette opinion  
à la commission et d'appuyer la demande de ce sujet  
La séance est levée à 6h 1/4

Le Secrétaire  
E. Menercy

Le Président



6<sup>e</sup> Séance du 9 novembre 1876

La commission se réunit à 2 heures.

Présents MM Pagèsy président Mennadier secrétaire  
Granier, Ferrouillet, Subert delisle, de Rodz Benoent  
et Lamisier

M Pagèsy a convoqué la commission qui n'avait  
pas pu se réunir depuis l'approbation du Rapport  
déposé le jour même de la prorogation. La discussion  
du projet de loi présenté au Sénat est à l'ordre du  
jour, mais il serait utile de conférer avant la  
discussion avec M le ministre des finances  
et de s'entendre avec lui si l'entente était possible  
M le ministre est retenu à la chambre des députés  
par la discussion du budget. Il serait peut être  
difficile d'obtenir à bref délai une conférence  
entre le ministre et la commission - mais le  
président et le secrétaire pourraient lui demander  
une audience et discuter provisoirement avec lui  
pour rendre compte à la commission qui déciderait

Cette proposition est approuvée

M Pagèsy communique une pétition qui lui  
a été remise par M Taban Sénateur au nom de  
nombreux habitants du Loiret, pétition réclamant

l'arrachage des vignes malades dans les localités  
Jusqu'à présent préservées du phylloxera. Arrêté  
qu'on se décide un point d'attaque afin de  
circonscrire et d'eteindre le fléau avant qu'il  
ne s'étende

M. Tahan a demandé à être entendu par  
la commission qui fait droit à sa demande  
il explique la situation du point ou un point  
d'attaque vient d'être signalé; il cite l'exemple  
de Genève où le fléau découvert à Preigny et  
radicalement combattu, a disparu sans se propager  
il demande une loi qui est indispensable pour  
agir comme à Genève et qui pour cause d'utilité  
publique force tous les propriétaires de concourir  
aux mesures énergiques qu'il préconise

M. Tamisier appuie la demande de M. Tahan  
et déclare qu'il est chargé de présenter une demande  
semblable au nom de son dept qui n'est encore que  
menacé.

M. Tahan s'étant retiré, M. Tamisier insiste  
sur l'urgence de sa proposition. Il voit que l'anachage  
forcé pourrait être assimilé à la faculté d'occupation  
temporaire <sup>destinées</sup> autorisée fréquemment dans l'exécution  
des travaux publics

M. Meinadier fait observer que ces occupations  
temporaires n'ont lieu qu'à la suite d'une déclaration  
d'utilité publique

M. Pagèsy craint que l'anachage et toutes  
autres mesures aussi énergiques n'aient que les  
momentanément la contagion. quand un point  
d'attaque est signalé, que la maladie est apparue  
sur une très petite surface, elle est latente à l'état  
d'incubation sur les terrains voisins. il préconise  
cette plusieurs exemples à l'appui de son opinion

Ainsi, le phylloxera est signalé sur quelques ceps de la commune de Lunel veul (Hérault) - La Société d'Agriculture de Montpellier et M. le professeur planchon veulent détruire et enrayer le fléau, les ceps malades et les voisins sur une assez grande étendue, sont arrachés brûlés, une fosse et profonde tranchée est pratiquée sur tout le pourtour et remplie de coaltar, tout cela inutilement et le fléau ne cesse de se propager dans tous les sens

M. Meinadier et M. de Madz. Bénaveut rappellent que le phylloxera est franchi le Rhône pour s'étendre du nord dans le dept de Vaucluse - M. Meinadier fait observer que les mesures sollicitées par les pétitionnaires du loiret avaient été déjà indiquées par l'Académie des Sciences, sur le rapport de M. Bouley et avaient été même recommandées par une circulaire ministérielle et prescrites par le préfet du Rhône - Il croit que les mesures adoptées n'ont pas le but désiré - Dans le dept du puy de dome, selon un rapport de M. Dumas on a essayé de détruire le phylloxera signalé sur une superficie de moins d'un hectare au moyen des sulfocarbonate on a cru d'abord à un succès complet, mais on commence à douter de ce succès

M. Pagis a protesté que même à Genève ou ailleurs il n'aurait pas été possible de le faire - Il est bien difficile de proposer à cet égard une mesure législative, c'est l'initiative locale qui peut faire réussir au moyen de souscriptions pour subvenir aux dépenses et aux indemnités

M. Tamisier insiste sur l'urgence nécessaire de rassurer les populations - cependant elles ne se doutent pas généralement des dangers causés par le phylloxera - les pays indemnes semblent ne pas avoir à la connaissance des dangers signalés, mais lorsqu'ils sont à leur tour atteints ils sont effrayés avec raison et il convient de les rassurer

Les mesures demandées pourraient avoir ce résultat  
et il conviendrait de s'en occuper sans délai.

M. Granier n'est refusé par cet examen  
mais il ne voit pas à l'efficacité de l'ana chage  
et il signale de grandes difficultés d'exécution  
dans quelles conditions pourrait-on recourir à ces  
mesures extrêmes de salut - quelle pourra être au  
maximum et au minimum la superficie atteinte  
qui donnera droit de les appliquer - qui prendra  
la décision et qui fournira les indemnités?

La Commission décide que les questions  
seront examinées à la prochaine séance ~~de~~  
dehors des projets présentés - elle charge le  
rapporteur de demander la ~~la~~ <sup>la</sup> ~~journal~~ <sup>journal</sup> ~~des~~  
projets jusqu'après la conférence avec le ministre  
à une des plus prochaines séances.

La séance est levée à 3<sup>h</sup> 1/4.

Le Secrétaire  
Emmery

Le Président

Rogery

7<sup>e</sup> Séance du 13 novembre 1876

La commission se réunit à une heure  
Présents mm. Pagèsy président, Mennadiers secrétaire  
etc Duchaffault ferouillet, granier, tubert eliste  
v<sup>le</sup> de Prody Benavent et tamisier

M le Président fait connaître qu'il s'est rendu avec m.  
Mennadiers secrétaire le 10 novembre chez m le ministre  
des finances, que les questions soulevées par le rapport  
ont été l'objet d'une longue discussion à laquelle  
a pris part m le directeur général des contributions  
directes appelé par m le ministre - m le directeur  
a persisté dans son opposition à toute mesure  
contraire au principe de la fixité des évaluations  
cadastrales. m le ministre a protesté de son désir de  
faciliter remède aux désastres causés par le phylloxera  
il a promis d'examiner s'il n'est pas possible de voter  
un dédommagement aux propriétaires de parcelles de  
leur revenu au moyen des fonds des usages qui  
pourraient au besoin être couramment augmentés  
par des crédits spéciaux. Les membres du bureau  
ont soutenu les propositions de la commission et ils  
ont déclaré à m le ministre que si l'on pouvait  
par un autre système atténuer les désastres  
phylloxériques et encourager la recultivation des  
vignes, ils étaient tout disposés à examiner  
les propositions et sans participation aux nouvelles  
propositions - m le ministre les a ajournés au  
demain mardi - le président dit tout au  
expressément le désir de ne pas rester seuls pour cette  
conférence, ils voudraient être accompagnés d'un  
ou plusieurs collègues de la commission

Il est décidé que m ferouillet se joindra  
à mm Mennadiers et pagèsy

Mr granier regrette que le ministre n'accepte pas le dégrèvement qui est facile à créer - la repartition des secours présentera au contraire d'assés grandes difficultés en premier lieu comme le crédit qui fournira ces secours ne peut être illimité chacun s'empêchera de faire des réclamations et sera une sorte de course au clocher - l'objection la plus sérieuse faite par l'administration concerne les centimes additionnels qui feront défaut à la commune et au dept et ne pourront être demandés à l'état - comme le remplacement.

M. Meinadier relisant l'article 3 du projet montre que les trois parties prenantes de l'impôt s'opposent la perte résultant de l'exonération pour l'état sera un déficit dans les recettes, qu'elle sera compensée par une exécution par des excédants d'autres recettes ou des crédits supplémentaires, et fin de compte quand le déficit sera bien connu: pour le dept et la commune dans ce dernier cas il sera le conseil municipal aura à aviser. il est certain que la commune perdra par cette exemption d'impôt une partie de ses revenus mais la situation de plusieurs propriétés phylloxériques est telle, qu'aucun pays ne pourra pas payer la contribution - déjà dans les depts les premiers atteints il y a un mouvement de dépopulation bien marqué. la commune perdra donc le revenu de toute manière, avec l'exemption d'impôt l'insuffisance sera de suite appréciée - l'on peut espérer d'ailleurs que cette exemption qui représente au plus 80000 par hectare ne sera réclamée que par les petits propriétaires elle sera insignifiante pour les vignes non cadastrées doublement imposée d'abord par le cadastre et la plantation.

M Pagisier demande si réellement les  
propriétaires sont ou non en état de payer l'impôt  
l'administration ne veut par renouer à ses anciens  
engagements et prenne des mesures pour passer à une  
situation exceptionnelle - elle doit tout faire ordinaire

M Pagisier ne doute pas que la rentrée de l'impôt ne  
devienne les prochains de plus en plus difficile  
les propriétaires du midi ont un outillage, un  
matériel considérable, Cuves, tonneaux foudres, pressoirs  
n'ayant plus de vin à récolter, beaucoup ont cherché  
à vendre le matériel dont ils n'ont plus besoin de déposer  
et dont le prix a baissé de 50 p. 100  
avec le prix de vente ils ont acheté des tonneaux  
pour fumer les terrans, des raques et semer des linéales,  
l'opération n'a pas été productive et n'est continuée  
pas, d'autant plus que les produits de la vente sont  
épuisés - la dépopulation est incontestable dans  
certains villages. Aulhès, florissant, un tiers des  
maisons est fermé - à Montpellier même la  
population a considérablement diminué - il y a  
partout un sentiment profond de découragement  
il est urgent de faire quelque chose pour ces  
populations rurales si éprouvées - si le projet de la  
commission n'est pas accepté par le ministre, il faudrait  
entendre les propositions qui nous sont promises - nous  
avons besoin de l'appui de l'administration contre des  
oppositions ou plutôt des compétitions qui peuvent se  
produire du nord pour les betteraves, de l'ouest pour  
les salins L

M M Hubert de Lislet et Feroullat approuvent l'opinion de  
M Pagisier qui est adoptée - M M Pagisier, Memaden  
et Feroullat rendront compte de leur conférence avec  
M le ministre à la première réunion

M le président donne connaissance des lettres qui  
lui sont adressées par plusieurs comités. La commission

decide qu'elle fera de nouveau insérer dans l'officiel  
l'avis précédemment adresse' aux inventeurs. M  
Memadier fait observer qu'il pourrait être utile  
de recevoir des renseignements sur la marche  
du phylloxera, l'avis doit être redigé de manière  
à ne pas les répousser

M Memadier fait connaître qu'il a pué  
au nom de la commission M le ministre des  
travaux publics de lui communiquer les  
rapports des adresses par les députés au questionnaire  
envoyé à MM les préfets - et qu'il a écrit à  
MM Aubergier doyen de la faculté de sciences de  
Clermont et à M Richat directeur de la  
Station Agronomique pour demander des  
renseignements sur la tétation phylloxérique  
de Mezel

M le président communique à la commission  
la pétition des loyers réclamant l'annulation

M Tamisier a l'honneur de présenter un  
projet sur les mesures préventives - il s'appuie sur  
1<sup>o</sup> sur la loi du 16 4<sup>me</sup> 1867 titre 11 qui autorise  
l'occupation temporaire des terrains incultes -  
2<sup>o</sup> sur la loi du 26 ventose an IV sur l'échouillage  
et 3<sup>o</sup> sur le décret du 8 février 1868 qui fait application  
de la loi de 1867

La commission invite M Tamisier à rediger  
un projet sur lequel on pourra établir la discussion

La séance est levée à 10 heures

Le Président

Tamisy  
[Signature]

Le Secrétaire

M. [Signature]

8<sup>e</sup> Séance du 24 9<sup>bre</sup> 1876

La Séance est ouverte à 2 heures - tous les membres de la commission sont présents

M<sup>r</sup> le Président rend compte de la conférence des délégués de la commission avec M<sup>r</sup> le Ministre des finances - l'espoir que l'on avait d'une entente et d'un concours de l'administration des finances ne s'est pas réalisé - M<sup>r</sup> le Ministre ne veut pas passer outre à la Résistance de M<sup>r</sup> le Directeur général des Contributions à tout dégrèvement ou exonération l'Impôt portant atteinte au principe de la fixité du revenu cadastral, et laisserait au Ministre de l'Agriculture le soin d'atténuer les pertes inévitables par des fonds secours pour lesquels il réclamerait les crédits -

M<sup>r</sup> le Président s'est entretenu de la question de l'anachage primitif soulevée par la pétition de Louvet à la direction générale de l'Agriculture.

L'administration ne peut prendre aucune mesure de ce genre sans être appuyée par une loi de l'Assemblée

M<sup>r</sup> Meinadier a reçu de M<sup>m</sup> Aubergier et Mahot des détails sur les opérations antiphylloriques pratiquées à Mezil (puy de dome) le phylloxera avait été signalé au mois de juin 1875, le traitement par les Sulfo carbonates a été exécuté à 3 reprises de juin à octobre sur une étendue de près d'un hectare, il était singulièrement facilité par une abondante conduite d'eau amenée sur toutes les parties malades. on parait en 8<sup>he</sup> n'avoir plus trouvé d'insectes, mais au printemps dernier on le signalait le phylloxera à 150 mètres du premier foyer - l'incidence de Mezil sur le redoublement de nature à amener une conclusion

M. Meinadier fait connaître que M. le ministre de l'agriculture a transmis à M. le président les réponses des dépts aux trois questions suivantes  
 1<sup>o</sup> le dépt est-il attaqué par le phylloxera  
 2<sup>o</sup> quels sont les réglemens adoptés pour la circulation des Cépages

3<sup>o</sup> Les Cépages américains ont-ils été introduits

Le tableau envoyé par M. le ministre ne mentionne que 61 dépts

Sur ces 61. quatorze dont voici les noms  
 Ain, Basses alpes, alpes maritimes, Aude  
 Dordogne, Drome, Gard, Gironde, Isère,  
 Loir et Cher, Lot et garonne, deux sèvres, tarn et  
 garonne, vaucluse n'ont pas encore répondu et  
 cependant presque tous les départemens sont couverts  
 de vignobles et sont depuis longtemps attaqués  
 les départemens qui n'ont pas été consultés  
 sont en général des dépts élevés qui ne cultivent  
 pas la vigne à l'exception cependant de l'aller et  
 de l'indre-et-loire

32 dépts déclarent être encore indemnes :  
 si parmi ces dépts nous trouvons un grand nombre  
 où la culture de la vigne est une prime pratique  
 comme le Cantal, la haute saône, la saône inférieure  
 la haute saône, il en est d'autres très viticoles, qui  
 se trouvent sur les vins les plus estimés, la cote d'or,  
 les pyrénées orientales, la marne, la haute garonne  
 le tarn etc.

le phylloxera sévit depuis aux longtemp  
 et a produit des disettes des sécheresses dans l'ardèche  
 les bouches du Rhone, l'hérault et le var

sa présence est combattue depuis cinq ans dans  
 les hautes alpes, la charente, la charente inférieure  
 et la corse - il semble peut être développer dans ce dépt

mais ses progrès sont très grands dans les charantes  
 1/4 de la production de la charante est déjà atteinte  
 enfin depuis un an, il a été signalé dans les  
 depts de l'aveyron, de la loire, du lot, de la lozère  
 du puy de dome, du Rhone et de Saone et loire

10 depts seulement ont répondu aux questions  
 sur les cépages américains - et en général ces réponses  
 sont très vagues, très peu concluantes - le dept de  
 l'hérault est le seul qui donne des renseignements  
 précis - ils sont favorables à la culture américaine  
 qui a été essayée sur une assez grande échelle - dans  
 l'ardèche, les bouches du Rhone, le var les expériences  
 paraissent avoir été entreprises, sans trop de suite - on est  
 admitté cependant le cépage américain comme porte  
 greffe - les expériences ont porté sur le concord, le clunon  
 le concord, le jacques, le Cunningham, l'herbemont.

L'interdiction de la circulation des cépages a été  
 prononcée dans 19 depts - nullement dans  
 les autres contrées - Il est qu'on n'y craigne pas le  
 phylloxera, soit que sa invasion trop combattue  
 ne puisse plus être combattue

M le comte Brampton fait connaître un traitement  
 de la bière qu'il a vu essayer à prissas et qui consiste  
 dans une incision du cep et l'injection d'un liquide  
 et croit que ce procédé tue le phylloxera - mais n'atteint  
 pas les aunts

M le président demande à la commission si elle  
 croit opportun de discuter de suite le projet  
 de loi qu'elle a présenté et qui sera probablement  
 combattue par M le Ministre des finances, et dirait  
 qu'il vaudrait mieux ajourner encore cette discussion  
 et s'entendre avec la commission du phylloxera de  
 la chambre des députés et avec la commission des  
 finances.

Mr Meinadier demande que la discussion ne soit plus ajournée. Le ministre des finances n'a pas pu contester la réalité et l'étendue des désastres phylloxériques; le ~~la~~ cherche à ~~contourner~~ son administration en s'appuyant sur des principes qui ont combattu le cadastre, et à renvoyer au lieu de l'agriculture. La commission a le droit et le devoir de proposer ce qu'elle croit utile - ses propositions sont bien modestes, bien raisonnables, elle ne porteront pas atteinte à l'équilibre du budget mais elles prouveront aux petits propriétaires urbains qu'ils ne perdent en conservant leur précieuse position. La commission de la Chambre est disposée à marcher d'accord avec celle du Sénat, la commission des finances pourra être consultée entre les deux délibérations. Il n'y a d'ailleurs dans le projet que des principes pas de crédits à voter en ce moment le crédit pourra être voté ou plutôt, ~~plutôt~~ <sup>soit</sup> ~~plutôt~~ <sup>soit</sup> en fin d'année pour compenser le déficit <sup>provoqué</sup> par l'exonération - Meinadier demande donc la discussion qui prouvera le mal qu'il y a à aller à une mauvaise proposition que pourrait faire le gouvernement.

M. le substitut de M. de Brody, Benavent pense comme M. Pagny qu'il vaut mieux ajourner qu'il s'entende avec la commission des finances.

M. Granier Pontazeau fait l'opinion de Meinadier, il n'aurait cependant pas d'inconvénient à ajourner encore quelques temps et à l'entendre avec la commission des finances.

L'ajournement est adopté et sera demandé par le président de la commission.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Pagny

Cheney

9<sup>e</sup> Séance du 7 décembre 1876

La Séance est ouverte à 4 h 3/4  
sont Présents Mm. Pagésy président, Meinadier  
Secrétaire, et Duchaffaut, Nicot de Nagy, Benavent, Granier  
et Tamisier

M Pagésy suivant la décision de la commission dans la  
dernière séance a demandé l'ajournement de la discussion  
du rapport qui est fait pour la 2<sup>e</sup> fois à l'ordre du jour  
du Sénat; Il convient de décider si cet ajournement doit  
être indéfini, ce qui impliquerait la renonciation au projet  
de loi, ou bien s'il y a lieu de s'engager d'une entente avec la  
Commission du budget, ou bien de demander la mise du  
projet à l'ordre du jour et de tout tenir la discussion

M Granier croit que dans la situation actuelle, lorsque  
le Sénat n'a qu'un temps très limité à consacrer à la discussion  
du budget, la commission cherchera autant que possible à  
éloigner tous les amendements ou articles des additionnels  
la proposition de la commission, quelque réduite qu'elle  
puisse être, sera probablement plus admise, il vaudra donc mieux  
se présenter devant le Sénat, et le mettre ainsi que le ministre  
en demeure d'apporter quelque soulagement à des infortunés  
pauvres, et que l'aggravation tous les jours - nous sommes  
dit; M Granier, écarté par la responsabilité qui nous  
incombe, faisons notre devoir en présentant au moins  
des bien modestes propositions

M Pagésy pense qu'il pourrait voir le ministre de  
l'Agriculture dont l'hygiène n'est pas douteuse

M Tamisier sans répondre cette proposition appuie  
la demande de mise à l'ordre du jour

La commission charge son président et son  
secrétaire et Mm Ferroulat et Granier de demander  
une conférence à M le ministre de l'Agriculture  
elle décide que la mise à l'ordre du jour du projet de loi

Sera demandé à la première séance du lundi 11<sup>e</sup>

M. Meinadier seul rapporteur qu'il a ~~posé~~  
au nom de la commission, Mr le Ministre de  
l'agriculture de réclamer des départements  
qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire  
du 13 août une prompt réponse - cette réponse  
est surtout très importante pour certains départements  
civahis depuis longtemps tels que le Gard, l'Aude, le  
Pyrénées, Ardèche, Gironde

M. Tamisier a étudié un projet de loi sur  
les mesures à prendre pour combattre l'uvosum  
phylloxérique - le travail est difficile et nécessite  
des études considérables - il n'ose ~~présenter~~  
donner connaissance de son projet - il a besoin  
de secours, de l'entouree de renseignements - il  
n'aurait pas voulu le soumettre à la commission  
avant la prorogation - il y a des renseignements  
de graves inconvénients dans certains départements, car  
pendant l'hiver le phylloxera ne fait pas de progrès  
la séance terminée à 5 h 3/4

Le Président

*J. Ferry*

Le Secrétaire

*E. Meinadier*

10<sup>e</sup> Séance du 14<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 1876

La séance est ouverte à 1<sup>h</sup> 1/2

Présents m. Pagès, Meinadier, Feroullat, Granes, Hubert Delisle, C<sup>te</sup> Duchaffaut, C<sup>te</sup> Rampon C<sup>te</sup> de Padeg et  
tarnises

M. le président fait connaître que la sous-commission désignée dans la dernière séance, n'a pas pu conférer avec M. le Ministre de l'Agriculture trop occupé depuis quelques jours pour qu'il fut possible de prendre jour et heure avec lui la discussion cependant est à l'ordre du jour du Sénat faut-il l'aborder ou demander un nouvel ajournement. Cette demande serait facilement justifiée par l'absence probable du Ministre des finances qui toutent le budget des recettes à la chambre des députés - il est à craindre que l'opposition de ce Ministre aux projets de la commission n'aient une défective - et il serait plus prudent d'arriver à une entente préalable

M. Meinadier constate que M. le Ministre des finances acceptant les principes de la levée de g<sup>de</sup> des contributions combattit les projets de la commission qui sont une infraction à la fixité du revenu cadastriel - M. le Ministre s'offrirait charger l'administration de l'Agriculture de la réparation des défectives - ce serait un secours et non pas un dégrèvement - dans cette situation nous aurons toujours le Ministre contre nous. nous ne pouvons cependant pas toujours ajourner - il faudra bien aborder la discussion même sans l'approbation ministérielle que nous n'espérons pas. Aborder la donc de suite demandons au Sénat de se prononcer sur le principe mentionné lui la quelle situation des contrerivantes par le phylloxera - nous pouvons d'ailleurs indiquer que n'ayant pu jusqu'à présent nous entendre avec M. le Ministre de l'Agriculture - et ne voulant pas continuer

les demandes d'ajournement nous nous résolvons  
de conférer avec lui entre les deux délibérations

M. Granier pense que cette espérance d'une  
entente entre les deux lectures peut faciliter  
l'adoption du projet à la 1<sup>re</sup> délibération.

M. Tamisier fait observer qu'il ne serait  
pas prudent d'annoncer dès le début de la  
discussion des modifications ~~probables~~ probables  
du projet. Ce serait dire qu'il a besoin d'être  
cougé et amener un échec certain.

M. Feroullat craint les conséquences du  
rejet du projet à la 1<sup>re</sup> lecture - ce 1<sup>er</sup> échec  
désarmerait la commission pour longtemps.

Après un échange d'observations entre  
MM. Pagny, Granier, Feroullat, Hubert Delisle  
et Trampou. Il est décidé que M. le Président  
s'entendra avec M. le Ministre de l'Agriculture  
pour décider une conférence prochaine entre les  
deux commissions, et que dans l'attente des  
résultats de cette conférence et de l'absence  
probable de M. le Ministre des Finances, le  
Rapporteur proposera un ajournement à  
bref délai, ou ~~de~~ de passer à la première  
délibération avec toute réserve pour la Commission.

La séance est levée à 2 h 1/2

Le Président — Le Secrétaire

Pagny

Chenu

11<sup>e</sup> Séance du 20 décembre 1876

La commission se réunit à 2 heures - tous les membres sont présents

M<sup>r</sup> le ministre de l'agriculture assiste à la séance  
 M<sup>r</sup> Pagis, Président fait connaître à M<sup>r</sup> le ministre les motifs qui ont délégué la commission à le prier de vouloir bien assister à une de ses réunions - La commission a reconnu la nécessité et l'urgence de venir au secours des contrées dévastées par le phylloxera. La commission a présenté un projet de déguisement des vignes atteintes et une exonération d'Impôt des vignes reconstituées, qui a déjà été adopté par le Sénat en première lecture mais M<sup>r</sup> le ministre des finances a fait des réserves contre le système de déguisement et d'exonération qui porterait atteinte au principe de la fixité du revenu cadastral. Dans des conférences antérieures à cette première délibération M<sup>r</sup> le ministre des finances paraissait penser que les indemnités réclamées par la Commission pourraient être accordées sur les fonds de secours du ministre de l'agriculture convenablement augmentés. La commission désire savoir si une entente a été établie entre les deux ministères, lesquelles propositions lui seraient faites sur lesquelles elle aurait à délibérer avant la 2<sup>e</sup> lecture.

d'un autre côté la commission a saisi de nombreuses pétitions du dept du Loiret où le phylloxera vient d'être signalé qui réclament l'arrachage des vignes atteintes et des vignes contigües comme moyen préventif

M<sup>r</sup> le ministre répondant d'abord à cette dernière question ne pense pas possible la mesure de l'arrachage. Lorsque la présence du phylloxera est constatée sur quelques points, la vigne est déjà atteinte sur une large surface

Car la période d'incubation est souvent très longue. le phylloxera s'étend tous les jours - il a déjà pénétré dans l'île de Jersey et dans les provinces Rhénanes

M. Tamisier ne peut admettre l'inaction ou l'absence de l'invasion générale dont nous sommes menacés et qui serait l'annihilation de nos vignobles la lutte contre cette invasion doit être à la fois une lutte soutenue au moyen des insecticides et une lutte active contre l'insecte qui se reproduit en dehors de la terre - le gouvernement doit prendre à cette lutte

M. le ministre répond que le gouvernement a fait jusqu'à présent tout ce qu'il était possible de faire et rappelle toutes les mesures prises sur son initiative elle connues de tous à toutes les entreprises locales. il rend compte des expériences qui se font en ce moment dans les environs de Marseille sous la direction de M. Marion le traitement par le sulfure de carbone mêlé aux huiles lourdes paraît donner de bons résultats - le sulfure coûte environ 75 f les 100 kilog<sup>m</sup> mais comme il n'a pas besoin d'être purifié par la distillation on peut l'obtenir à un prix inférieur - le traitement pourrait être pratiqué au prix de 200 f par hectare

M. Pagès fait observer que ce traitement déjà essayé dans les environs de Montpellier n'a pas détruit le phylloxera qui reparait toujours

M. Meinadier demande que l'on s'occupe avant tout de la question principale sur laquelle on a voulu connaître l'opinion de M. le ministre car il faut que la commission soit prête pour la prochaine discussion du projet de loi

Mr Grenier rappelle que l'état qui tire des produits si considérables des divers Impôts sur les Vins et le premier Intercise à la conservation des vignobles et ne doit pas Marchander les secours aux vignobles Souvent ruinés et les encouragements à la reconstitution des vignes

Mr Hubert décline appui la demande de Mr Meinadier demande s'il y a entente entre les ministres des finances et de l'agriculture. Il préférerait le dégrèvement et l'exonération en principe pour tous ceux qui en réclament le bénéfice - il y aurait égalité pour tous et nulle crainte de faveur ou de privilège - si l'on veut secourir les vignes phylloxériques d'après les systèmes adaptés pour les autres calamités, il faut modifier la réglementation et augmenter les fonds de secours - les secours ordinaires sont proportionnés aux dommages ~~les~~<sup>les</sup> ~~se~~<sup>ne</sup> donnent en general qu'aux indigents et n'atteignent guère que les 5/10<sup>e</sup> du dommage et ne

Mr Meinadier a examiné les réponses faites par les depts au questionnaire de Mr le Ministre l'étendue des vignes phylloxériques constatée par ces réponses serait de 130 mille hectares environ mais quelques depts n'ont pas encore répondu - on peut cependant admettre que l'étendue totale n'atteint pas en ce moment 200 mille hectares - On peut aussi admettre que les 2/3 de ces vignes ont été plantées depuis la confection du Cadastre - et ne paient qu'un impôt insignifiant inférieur à 0,50 - il resterait donc 120 mille hectares payant en moyenne d'après les indications données dans une précédente séance par Mr le directeur général des Contributions directes de 1 à 5 francs - en talulant cet impôt à 5 francs on n'aurait cette année qu'à porter le fonds de secours ou la perte supportée par l'état en cas de déperdition à 600 mille f

M Dubut delibe demande encore si le  
ministre peut se prononcer sur la formule generale  
de gouvernement veut il avouer un serous  
ou accepter le principe propose par la commission

M Pagny croit que meme en acceptant ce  
principe le deficit pourait ete couvert par  
un credit alloue au ministere del'agriculture

M Meriadier fait observer que la  
commission ne peut pas deliberer et discuter  
sans connaitre d'une maniere precise les  
intentions du gouvernement - la commission  
a presente un projet, le Senat l'a adapte dans  
une premiere deliberation ~~des~~ terres venant  
par M le ministre des finances - il deoient  
maintenant indispensable de bien connaitre  
les propositions de M le ministre, les modifications  
qu'il voudrait introduire dans le premier projet  
La commission est prte a les examiner avec  
l'attention qu'elles meritent, mais elle ne peut  
pas ajourner indefiniment la 2<sup>me</sup> deliberation  
et demande donc a la commission de prier  
M le ministre de l'agriculture d'entendre  
avec son collegue de finances et de lui presenter  
prochainement ses propositions

La proposition de M Meriadier est acceptee  
par la commission et par M le ministre

La seance est levee a 3 heures

Le President

Pagny

Le Secretaire

Meriadier

12<sup>e</sup> Séance du 30 Janvier 1877

La commission se réunit à 2 heures. Sont présents  
Mm Pagèsy président, Menadier secrétaire, ferouillet  
granier, etc de Nadz Benavent et Comte Rampou

M le Président expose à la commission que lui et le  
secrétaire ont plusieurs fois depuis l'admission de notre  
projet de loi en première délibération et la promesse de  
M le Ministre de l'agriculture de nous faire connaître  
les propositions de M le Ministre des finances réclami  
de Mm les Ministres l'exécution de cette promesse  
et qu'il a même écrit le 26 janvier pour réclamer plus  
affectuellement - c'est le 26 janvier il a reçu de M le  
Ministre de l'agriculture la lettre suivante et s'est  
hâté de l'acquiescer la commission par lui ou donner  
communication Paris 25 janvier 1877

11 Je n'avais pas perdu de vue la promesse que vous  
11 avais faite de vous transmettre la rédaction de  
11 M le Ministre des finances, mais les bureaux de  
11 M Leon Say ont été longs dans leur instruction: ils  
11 ont successivement écarté plusieurs formules qui se  
11 rapprochaient plus ou moins de la proposition de la  
11 commission par la crainte soit d'engager la question de  
11 principe, soit d'ouvrir la porte à des assimilations  
11 qui auraient pu être réclamées par les cultivateurs

11 En dernière analyse, M Leon Say propose  
11 de rédiger l'article dans les termes que voici  
11 à partir de l'année 1877, des secours pourront être  
11 accordés sur le crédit ouvert annuellement au  
11 budget de l'agriculture sous le titre de Secours spéciaux  
11 pour pertes matérielles et événements malheureux  
11 aux propriétaires dont les vignes auront été ravagées  
11 par le phylloxera  
11 la quotité de ce secours qui pourra être allouée pendant

11 quatre années consécutives ne devra pas excéder le  
 11 montant annuel de l'impôt foncier en principal  
 11 affecté aux parcelles ou portions de parcelles ravagées  
 11 si la commission persistait à encourager la replantation  
 11 elle pourrait appliquer la même formule en continuant  
 11 le décompte pendant quelques années

11 agréé le 1<sup>er</sup> septembre de bord

M le président croit que la commission peut accepter  
 l'idée générale de la proposition ministérielle sans à  
 modifier quelques détails - Il a desiné que le projet soit  
 présenté au Sénat avec accord de la commission des finances

M Meinadier fait remarquer que le mot décompte que  
 la commission ne veut pas employer parce qu'elle  
 affirmant le droit du propriétaire jouir de ses revenus  
 à l'exemption de l'impôt correspondant à ces revenus  
 et qu'il implique une faculté d'accorder ou de retirer  
 en tout employé par le ministre d'après de plus l'exemption  
 même le décompte comme facultatif

Mm. granier et feroullat préseut comme Meinadier  
 M granier propose de remplacer pour ont été accordés  
 par seront accordés, de manière à bien établir le  
 droit du propriétaire à l'exemption quand il justifiera  
 de sa situation

M de Padz benas ont approuvé cette modification  
 le ministre ne doit pas être arrêté par la crainte d'un abus  
 de demandes - grand nombre de propriétaires ne réclameront  
 pas une indemnité si minime - on peut d'ailleurs  
 indiquer que cette indemnité ne sera accordée qu'à ceux  
 qui la réclameront

Cette proposition est acceptée par la commission  
 le dépouillement de l'enquête résultant des  
 réponses au questionnaire envoyé aux sous-préfets - la  
 fin d'août indique 20 départements présentant  
 plus de 130 mille hectares - des sept les trois quarts

Drome grandch n'ont pas répondu le maximum n'ira pas a 200 mille hectares - 2/5 peuvent être deduits comme vignes non cadastrées - et grand nombre de cultures ont été changées - la commission décide que le droit de l'indemnité disparaitra avec le changement de culture

M. Meunadier fait remarquer que le projet municipal n'exonère que du principal et non pas des centimes additionnels comme la commune - M de Prady, Bernavent propose de maintenir l'exemption pour l'impôt local - M granier propose de supprimer le mot en principal sauf a l'avenir être cours de la délibération et l'approbation municipale à cette suppression vis qu'il de compromettre de lui

M. Meunadier fait observer que l'impôt moyen par hectare était au principal de 17 - et sans en totalité ou de 8 f donc 700 mille francs en supposant une dévaluation générale.

la suppression du mot principal est adoptée

M. Meunadier remarque que le projet donne l'exemption pendant 15 ans au au de plus que la commune M. M. Payer et ferouldat répondent qu'il faut accepter ce chiffre sauf a revenir à celui de la commune s'il est nécessaire au cours de la délibération.

La commission maintient sans nouveau débat le principe de l'exonération accordée pour encourager a l'acclimatation des vignes.

M. le président communique à la commission une lettre de M de Bonald <sup>de conseil général de l'arroyon</sup> président d'une société d'agriculture <sup>d'agriculture</sup> à Prady et une pétition de <sup>la</sup> société <sup>président</sup> par M. Prouquayrol <sup>secrétaire</sup> qui ~~parle~~ de nombreuses objections contre l'introduction des cépages américains et des pétitions du dept du haut adhérent aux réclamations de l'arroyon - M. le président croit que les opposants ne répondent pas bien compte de l'absence personne ne songe à introduire les cépages américains dans

Les pays encore indemnes - mais dans les pays attaqués et dévastés les plants américains sont cultivés et depuis longtemps et semblent la seule ressource pour le transport de sucres

La commission renvoie à l'examen du ministre les pétitions et les règlements pour le transport la circulation des cépages -

M Meunadier propose d'indiquer sommairement dans le rapport la nécessité de réglementer le transport des cépages et leur introduction en France - désigner des villes d'introduction - interdire le plant barbé permettre le transport de la bouture en caisses fermées à transporter au lest ou dans un bailli salin - interdire la plantation dans les terrains indemnes

Ces propositions sont acceptées

M Pagery ne croit pas en renvoyant les pétitions relatives à l'annexion au ministre, que l'annexion soit praticable

M Meunadier donne de nouveaux détails sur les mesures prises à Cayenne sur et à Mayzel puy de dome - ces détails ont été fournis par M Bern Minette de Sumpf en France et M Aubryer doyen de la faculté des Sciences de Clermont

M le président dit qu'il est inutile de se prononcer sur le projet, sur lequel M Garnier a fait un travail qui nous sera prochainement soumis

M Meunadier est chargé de faire un rapport supplémentaire sur les bases suivantes  
1° Acceptation des propositions ministérielles avec remplacement des mots pourront être par seront, pourra être par sera, indiquer que le devoir sera être réclamer et que la culture n'aura pas été modifiée

Suppression des mots en principal et doit par  
conséquent à l'exception de l'impôt foucau en principal  
et Centimes additionnels.

Continuation des travaux aux vagues recueillies  
Prévoit au ministre de l'agriculture et de  
commerce des pétitions et des règlements à faire  
en ce qui concerne de faciliter la circulation gérée  
par les auctes locaux et de favoriser l'introduction

La commission a été immédiatement la nouvelle  
formule du projet de loi

M le Secrétaire Envoie cette formule de la même manière  
à M le Ministre de l'agriculture et de la prévoyance  
que le Rapport supplémentaire sera déposé à la  
première séance du Sénat à moins que lui ou le  
collègue des finances n'aient des objections nouvelles  
contre les modifications peu importantes faites à la  
formule qui' ils ont présentée

Le Rapporteur est invité à déposer ce Rapport  
à ces objections ne se produisent pas.

La séance est levée à 5 heures

Le Président

Rogery

Le Secrétaire

E. Merinade

Séance du 9 février 1877

La commission se réunit à une heure Présents  
Mm Pagis, président, Meinadier secrétaire, Férouillat  
Cte Rampon et Tamisier

M Meinadier fait connaître que son rapport  
a été déposé et distribué et demandé qu'il en soit  
acté au premier jour

M Pagis communique des pétitions ou copies  
par M le président du Sénat -

La commission décide qu'il y a lieu de  
prière M le président de la mesure prise au sujet  
des pétitions des Inventeurs et de la loi qui a été  
insérée au journal officiel

M Pagis propose de demander à M le  
Ministre de l'Agriculture d'agir auprès des C<sup>rs</sup> de  
Ch de fer pour faire abaisser les tarifs de transport  
du Sulfure de Carbone

M Férouillat ne veut pas qu'il y ait un  
monopole de la culture de Carbone dont la fabrication  
pourrait devenir un monopole - et demande  
l'abaissement des tarifs pour tous les usages

cette proposition est acceptée et la lettre  
écrite à M le Ministre

M Tamisier donne lecture d'un rapport  
et d'un projet complet d'organisation d'une lutte  
contre le phylloxera

La séance est levée à 2 heures

Le Président

Pagis  
Férouillat

Le Secrétaire

Meinadier